



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Décision du 30 octobre 2006

modifiant la décision du 17 août 2006 portant désignation des membres du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux centres de calcul informatique sur le complexe agricole de Toulouse-Auzeville

Le directeur des affaires financières et de la logistique,

Vu le décret n°2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics et notamment ses articles 25 et 74 ;

Vu la décision du 17 août 2006 portant désignation des membres du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux centres de calcul informatique sur le complexe agricole de Toulouse-Auzeville,

Décide :

Article 1<sup>er</sup> – Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 17 août 2006 susvisée sont modifiées de la façon suivante :

A la place de :

« Monsieur Gilles Beslay, chef du bureau du patrimoine immobilier »,

lire :

« Monsieur Rodolphe Jayet-Gendrot, chef du bureau du patrimoine immobilier ».

Article 2 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 30 octobre 2006

Le directeur des affaires financières et de la logistique

François de la Guéronnière